



> AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES.

- Tu sais, papa, je ne vais pas pouvoir continuer à venir tous les jours, c'est la fin des congés, je reprends le travail... et je vois bien que tu as du mal à faire ton ménage, te baisser, et puis ça te fatigue trop...
- Bon, mais tu ne vas pas m'envoyer dans une maison, hein ? Je suis bien ici, chez moi !!!
- Mais non papa, j'ai bien mieux que ça : c'est une structure d'aide à domicile, AIDADOMI, des personnes compétentes. Ils peuvent envoyer quelqu'un chaque jour ou autant de fois par semaine que tu le souhaites. Tu verras avec eux ce que tu veux qu'ils fassent chez toi, mais ils peuvent beaucoup, tu sais... Tu peux faire confiance à AIDADOMI.

Il n'y a pas toujours dans l'entourage proche quelqu'un qui puisse consacrer, chaque jour, le temps nécessaire pour aider à accomplir les tâches quotidiennes. Pourtant, c'est la condition indispensable pour que les personnes dépendantes puissent rester à leur domicile, qu'elles n'ont, pour la plupart, pas envie de quitter...

Nos intervenants, des assistantes de vie, sont là pour établir une relation de confiance, pallier aux difficultés, accompagner, aider. Quels que soient vos besoins, nous offrons un service 7 jours sur 7, 24h sur 24.

De bonnes raisons de faire appel à AIDADOMI >

- > Trop difficile de faire le ménage à fond, trop fatiguant de repasser, trop lourdes les courses à rapporter du magasin... Un coup de main de temps en temps, ça ferait du bien.
- > Ma mère se lève la nuit. Elle est déjà tombée deux fois. Où trouver une garde de nuit qui la rassure et nous avec ?
- > Je vois bien que mon père se sent de plus en plus seul, qu'il n'a pas grand monde avec qui discuter. Il ne veut surtout pas en parler, mais on serait plus tranquille si quelqu'un passait régulièrement le voir pour s'occuper de lui.

50%
réduction
d'impôts

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui deviennent dépendantes, AIDADOMI pense aux besoins des personnes dans leur globalité en associant leurs attentes et celles de leurs proches afin d'offrir un ensemble de services cohérents.

La qualité du contact humain est au centre des préoccupations d'AIDADOMI. Les missions doivent pouvoir s'effectuer en toute confiance. Notre coordinateur évalue régulièrement la qualité de l'intervention ; un cahier de suivi permet de noter les consignes, de tracer la réalisation des missions : aide à la prise de médicaments, régime alimentaire, sorties..., et d'échanger avec l'entourage (famille, professionnels de santé) intervenant au domicile.

De plus, AIDADOMI s'engage sur la continuité de service auprès de ses bénéficiaires : remplacement dans les meilleurs délais de l'intervenante indisponible.





AIDADOMI offre une gamme complète de ces services qui facilitent la vie et la rendent plus légère :

L'accompagnement aux gestes quotidiens

- Entretien du domicile
- Aide à la toilette et à l'habillage
- Préparation des repas (respect des régimes, équilibre alimentaire)
- Stimulation des activités (discussions, jeux de société, marche...)
- Coiffure à domicile, soins d'esthétique
- Courses de proximité
- Portage de médicaments
- Soins et promenades d'animaux domestiques

L'accompagnement véhiculé

- Aide à la mobilité (promenades, courses, déplacement chez le médecin...) *
- Assistance aux démarches administratives *
- Conduite du véhicule personnel de la personne (déplacement ponctuel, lieu de vacances) *

Prise en charge complète en sortie d'hospitalisation

- Assistance à la sortie de l'établissement médical
- Transport au domicile
- Aide à la réinstallation (courses, ménage, portage de médicaments...)
- Garde-malade 7 jours sur 7, 24h sur 24

* certaines missions sont effectuées uniquement en complément d'un ensemble d'activités effectuées à domicile

Selon le montant des revenus et la situation personnelle de la personne dépendante, celle-ci peut, pour tout ou partie de ces services, bénéficier de prises en charge totale ou partielle d'organismes sociaux : Conseil Général, caisses de retraite, mutuelles.

Nous savons vous orienter et vous accompagner pour obtenir les aides auxquelles vous avez droit, en accomplissant pour vous ou avec vous les formalités administratives et démarches auprès de ces institutions. Par exemple, pour obtenir l'APA (Aide Personnalisée pour l'Autonomie), nous remplissons pour vous ou avec vous le dossier à adresser au Conseil Général. Pour les sorties d'hospitalisation, nous demandons pour vous la prise en charge par votre caisse de retraite et votre mutuelle.

Nos services disposent de l'agrément fourni par la préfecture. Cela vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants :

- > **Réduction d'impôt sur le revenu de 50 %** des sommes versées pour le paiement de services à la personne par foyer fiscal dans la limite de 12.000 € par an. Le plafond est majoré de 1500 € pour chacun des membres du foyer fiscal de plus de 65 ans ou pour chacun des ascendants de plus de 65 ans lorsque les enfants financent, en complément de l'APA, l'emploi d'un salarié au domicile de leurs parents, dans la limite de 15000 €.
- > **TVA à taux réduit de 5,5 %** pour les prestations de services à la personne

AIDADOMI accepte
le Chèque emploi service
universel (CESU)

